

DEPARTEMENT DE L'ISÈRE

COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 19 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept et le dix neuf septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire.

Présents: Mmes et MM Roger COHARD, André PLISSON, Sophie HUYGHE, Philippe DALBON, Karim DALIBEY, Pierre BARUZZI, Marie-Claude CERANA, Anne DALESSIO, Jean-Louis DELBES, Delphine DUMINI, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Nicole JOULIA, Stéphanie MENGOLLI, Antoinette PALMER, Michel SALVI

Ont donné procuration : Lionel ARGOUD à Michel SALVI  
Claude ORTOLLAND à Nicole JOULIA  
Jérôme LOOSDREGT à Thierry GALIFOT  
Claudine FRANCILLARD, à André PLISSON  
Valérie GUGLIELMO-VIRET à Pierre BARUZZI

Excusés(e) : Mr Robert COUPLAIX

Secrétaire de séance : Mme Nicole JOULIA

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	Date de la convocation :	Date d'affichage de la convocation :	Date d'affichage des délibérations :
22	Vendredi 15 septembre 2017	Vendredi 15 septembre 2017	Vendredi 2017

**1- Attribution d'une subvention à l'association des « Amis des animaux »**

Considérant que l'association des « Amis des animaux » de Pontcharra a vocation à intervenir sur le territoire de la commune de Le Cheylas pour recueillir dans son refuge les animaux en état de divagation,

Considérant que cette association intervient sur le territoire de quatre autres communes, il a été décidé collectivement, afin d'assurer le maintien de son activité d'intérêt public, d'établir une participation par commune en fonction du nombre d'habitants,

Il est ainsi proposé d'apporter une aide financière à cette association en lui attribuant une subvention d'un montant de 800€ au titre de l'année 2017.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** d'apporter une aide financière à l'association des « Amis des animaux » de Pontcharra en lui attribuant une subvention d'un montant de 800€ au titre de l'année 2017,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2017.

**Décision : Adopté à l'unanimité**

